



# PROCÈS-VERBAL N°9

## COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

---

Réunion du : **mardi 05 mai 2026**

---

**Présent(s)** : Mme Sandra ROBERT – MM. Philippe BARRIERE (Président) – Max ROULON – François DUPUY – Jacques DUMAS – Vincent GUICHARD – Philippe VERGNAUD – Philippe LACOMBE.

---

**Excusé(s)** : Mme Mathilde DELANNES – MM. Henri CLAVIERE – Thierry ECOBICHON – Jean-Claude BASIRICO – Jean-Jacques PETIT – Patrice HERAULT – Jacky DESAINTJEAN – **Mickaël AUGUSTIN (64- Absent non excusé)** – **Nicolas JASKOT (33- Absent non excusé)**.

---

**Assistent** : Mme Anne-Laure CHAPELLE (Référente CRTIS).

**INFO** : Les présents « classements » proposés par la CRTIS ce jour deviendront effectifs qu'au retour de la CFTIS après vérification et confirmation de leur part.

La CRTIS rappelle que pour tous les niveaux de classement, une zone appelée "**zone de sécurité**" d'une largeur de **2,50 m en périphérie de tout l'aire de jeu est obligatoire (article 3.3 du RTIS)**. La zone de sécurité est libre de tout obstacle, hormis les buts et poteaux de corner.

**RAPPEL IMPORTANT** : La distance ligne de touche / main courante ou pied de but mobile pour foot A8 et Foot A11 est impérativement de 2m50 sans équipement divers. En cas d'accident, le propriétaire de l'équipement peut être mis en cause

**Nous vous rappelons que vous avez à votre disposition :**

**Référent Terrain Synthétique & Eclairage** : Vincent GUICHARD (33) @ : [vincent.guichard33@free.fr](mailto:vincent.guichard33@free.fr) – 📞 : 06 13 70 69 16

**Référent Eclairage** : Jean-Jacques PETIT (79) @ : [jj.petit@orange.fr](mailto:jj.petit@orange.fr) – 📞 : 06 08 80 72 31

*Considérant que l'article 2.3 du Règlement des Terrains et Installations indique que la Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives (C.F.T.I.S.) de la Fédération est seule compétente pour prononcer ou valider le classement des installations sportives tous niveaux confondus ». La C.F.T.I.S. confirme les propositions de classement transmises par la C.R.T.I.S de la Ligue au procès-verbal n°08 du 07 avril 2026.*

**Pour Rappel la prochaine CRTIS aura lieu le 02 juin 2025 - Date limite envoi dossiers : 27/05/2025**

La Commission rappelle que la hauteur des buts (2,44 m sous la barre transversale) est vérifiée dans le cadre des contrôles de classement quinquennaux et/ou décennaux. Elle rappelle que cette vérification doit être faite par le club et/ou le propriétaire tout au long de la saison

### 1. Classement des installations

#### 1.1 Classement initial

#### 1.2 Confirmation de classement

#### **LA ROCHELLE - STADE VÉLODROME MAURICE DELAUNAY - NNI 173000801**

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 07/10/2025, de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 PN en date du 12/09/2025.

*À noter qu'un niveau T6 et niveau T7 ne sont pas soumis à l'obligation de fournir un document administratif permettant d'établir la jauge de l'installation, de ce fait la commission supprime la réserve.*

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 05/05/2036.**

#### **MARSILLY - STADE GUSTAVE CHEVALIER - NNI 172220101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 04/07/2021.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 02/12/2025, de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 13/11/2025, et des documents suivants :

- AAC du 10/04/2026 (300 personnes en pourtour)

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 05/05/2036.**

#### **VILLENEUVE LA COMTESSE - STADE MUNICIPAL - NNI 174740101**

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 27/10/2021.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 08/04/2025, de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 PN en date du 13/03/2025.

*À noter qu'un niveau T6 et niveau T7 ne sont pas soumis à l'obligation de fournir un document administratif permettant d'établir la jauge de l'installation, de ce fait la commission supprime la réserve.*

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 05/05/2036.**

#### 1.3 Changement de niveau de classement

#### **ECHILLAIS - STADE DES CHAUMES - NNI 171460101**

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 05/11/2025, de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T6 PN en date du 06/10/2025.

*À noter qu'un niveau T6 et niveau T7 ne sont pas soumis à l'obligation de fournir un document administratif permettant d'établir la jauge de l'installation, de ce fait la commission supprime la réserve.*

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 05/05/2036.**

## **ESNANDES - STADE FRANÇOIS MAGOT - NNI 171530101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 04/07/2021.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 02/12/2025, de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 13/11/2025.

*À noter qu'un niveau T6 et niveau T7 ne sont pas soumis à l'obligation de fournir un document administratif permettant d'établir la jauge de l'installation, de ce fait la commission supprime la réserve.*

**Attention pour un Niveau T5, la Clôture de l'installation doit être complète (obligatoires pour un Niveau T5 (art. 6.3\*).**

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 05/05/2036.**

## **MATHA - PARC DES SPORTS DES CHARMILLES 1 - NNI 172240101**

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 25/06/2026.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 03/03/2026, de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T6 PN en date du 20/01/2026.

*À noter qu'un niveau T6 et niveau T7 ne sont pas soumis à l'obligation de fournir un document administratif permettant d'établir la jauge de l'installation, de ce fait la commission supprime la réserve.*

**Attention à la hauteur des buts à mettre en conformité (2.44m art. 3.9.1\*)**

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 05/05/2036.**

## **VOUHE - STADE MICHEL PINÇONNEAU - NNI 174820101**

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 26/02/2025.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 06/05/2025, de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 15/04/2025.

*À noter qu'un niveau T6 et niveau T7 ne sont pas soumis à l'obligation de fournir un document administratif permettant d'établir la jauge de l'installation, de ce fait la commission supprime la réserve.*

**Attention pour un Niveau T5, la Clôture de l'installation doit être complète (obligatoires pour un Niveau T5 (art. 6.3\*).**

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 05/05/2036.**

- 1.4 Avis préalable**
- 1.5 Affaires diverses**

## **2. Classement des éclairages**

- 2.1 Classement initial**
- 2.2 Confirmation de classement**

### **PERIGNY - STADE MUNICIPAL 2 (ANNEXE1) - NNI 172740102**

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 17/01/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 09/04/2026 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- o Type de sources : LED
- o Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 339 Lux
- o U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.43
- o U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.62

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 05/05/2030.**

### **ST PORCHAIRE - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 173870101**

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 09/04/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 07/04/2026 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- o Type de sources : IM
- o Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 233 Lux
- o U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.59
- o U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.75

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 05/05/2028.**

## **2.3 Changement de niveau de classement**

### **PERIGNY - STADE MUNICIPAL 3 (ANNEXE 2) - NNI 172740103**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 28/01/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Changement de Classement Eclairage (CNCE) en date du 09/04/2026 pour un classement en niveau E7 et du document transmis :

- o Type de sources : LED
- o Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 180 Lux

- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.30
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.47

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 05/05/2030.**

## **2.4 Avis préalable**

## **2.5 Affaires diverses**

## 1. Classement des installations

### 1.1 Classement initial

### 1.2 Confirmation de classement

#### **ARS - STADE ROBERT BONNET - NNI 160180101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 10/12/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 11/08/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 11/08/2025.
- AAC du 14/04/2026 (290 personnes en pourtour).

**Attention pour un Niveau T5, la Clôture de l'installation doit être complète (obligatoires pour un Niveau T5 (art. 6.3\*)).**

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 05/05/2036.**

#### **GENTE - STADE MUNICIPAL - NNI 161510101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 10/12/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 21/04/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 21/04/2026.
- AAC du 14/04/2026 (295 personnes en pourtour).

**Attention pour un Niveau T5, la Clôture de l'installation doit être complète (obligatoires pour un Niveau T5 (art. 6.3\*)).**

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 05/05/2036.**

#### **JAVREZAC - STADE MUNICIPAL - NNI 161690101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 10/12/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 21/04/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 21/04/2025.
- AAC du 14/04/2026 (295 personnes en pourtour).

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 05/05/2036.**

## **MOUTHIERS SUR BOEME - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 162360102**

Cette installation était classée en Niveau A8 PN jusqu'au 10/12/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau A8 PN en date du 21/04/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 21/04/2026.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau A8 PN jusqu'au 05/05/2036.**

### **1.3 Changement de niveau de classement**

## **BOUTIERS - STADE MUNICIPAL - NNI 160580101**

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 10/12/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 14/04/2026 pour un retrait de classement.

**La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT de classement de l'installation.**

## **CRITEUIL - STADE LES SABLONS - NNI 161160101**

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 10/12/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 14/04/2026 pour un retrait de classement.

**La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT de classement de l'installation.**

## **TAPONNAT - STADE MUNICIPAL - NNI 163790101**

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 02/09/2025, de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T6 PN en date du 10/06/2025.

*À noter qu'un niveau T6 et niveau T7 ne sont pas soumis à l'obligation de fournir un document administratif permettant d'établir la jauge de l'installation, de ce fait la commission supprime la réserve.*

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 05/05/2036.**

### **1.4 Avis préalable**

### **1.5 Affaires diverses**

## **JARNAC – COMPLEXE SP. DE JARNAC 3 (SYN) – NNI 161670103**

Cette installation est classée en Niveau T3 SYN jusqu'au 26/04/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T3 SYN en date du 05/03/2026, ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Test in situ périodiques du 27/03/2026 (LABOSPORT) : conformes

**La C.R.T.I.S. transmet le dossier à la C.F.T.I.S. pour décision.**

## **2. Classement des éclairages**

### **2.1 Classement initial**

### **2.2 Confirmation de classement**

## **AUBETERRE - STADE MUNICIPAL - NNI 160200101**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 27/07/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 21/04/2026 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 132 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.47
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.67

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 05/05/2030.**

## **CHATEAUBERNARD - STADE CLAUDE BOUÉ 1 - NNI 160890101**

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E5 jusqu'au 24/01/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 19/01/2026 pour un classement en niveau E5 et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 226 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.53
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.76
- Points bis : conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E5.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E5 jusqu'au 05/05/2030.**

## **CHATEAUBERNARD - STADE CLAUDE BOUÉ 2 - NNI 160890102**

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E5 jusqu'au 09/04/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 19/01/2026 pour un classement en niveau E5 et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 242 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.71
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.85
- Points bis : conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E5.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E5 jusqu'au 05/05/2030.**

## **CHATEAUBERNARD - STADE CLAUDE BOUÉ 3 - NNI 160890103**

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 09/04/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 21/04/2026 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 126 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.44
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.64

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 05/05/2028.**

## **LA BOIXE - STADE DES PONTS - NNI 162260101**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 02/07/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 21/04/2026 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = **111 Lux (120 Lux minimum à maintenir pour un niveau E6)**
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.42
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.68

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 05/05/2028.**

## **MOUTHIER SUR BOEME - Stade Pierre Desvages - NNI 162360101**

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 09/04/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 21/04/2026 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : IM

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 179 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.40
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.65

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 05/05/2028.**

## **PALLUAUD - STADE PATRICE LACAMBRA - NNI 162540101**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 02/07/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 21/04/2026 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 152 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.42
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.66

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 05/05/2028.**

## **RUFFEC - STADE HENRI LACOMBE - NNI 162920101**

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 09/04/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 21/04/2026 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 162 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.45
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.69

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 05/05/2028.**

## **ST FRAIGNE - STADE PIERRE AYMARD - NNI 163170101**

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 09/04/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 21/04/2026 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 169 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.41
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.63

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 05/05/2028.**

## **ST SEVERIN - STADE MUNICIPAL - NNI 163500101**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 02/07/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 31/03/2026 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 152 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.45
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.68

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 05/05/2028.**

### **2.3 Changement de niveau de classement**

### **2.4 Avis préalable**

### **2.5 Affaires diverses**

## 1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement
- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

### ST HILAIRE PEYROUX – STADE DE BEL AIR – NNI 192110101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 22/11/2031.

La C.R.T.I.S. prend connaissance des documents suivants :

- Rapport de visite du 14/04/2026 de rapport de conformité de travaux (main courante) effectué par Henri CLAVIERE, membre CRTIS

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 22/11/2031.**

### AIX – STADE MUNICIPAL – NNI 190020101

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 13/09/2032.

La C.R.T.I.S. prend connaissance des documents suivants :

- Rapport de visite du 10/04/2026 de rapport de conformité de travaux (main courante) effectué par Henri CLAVIERE, membre CRTIS

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 13/09/2032.**

### NONARDS – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 191520101

Cette installation était classée en Niveau Travaux T5 PN jusqu'au 01/03/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance des documents suivants :

- Rapport de visite du 14/04/2026 de rapport de conformité de travaux (main courante) effectué par Henri CLAVIERE, membre CRTIS

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 07/11/2028.**

## 2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial
- 2.2 Confirmation de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement

## EGLETONS - STADE LES COMBES 2 - NNI 190730102

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E7 jusqu'au 14/03/2029.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Changement de Classement Eclairage (CNCE) en date du 20/04/2026 pour un classement en niveau E6, à la suite de réglages pour récupérer le niveau E6, et du document transmis :

- o Type de sources : LED
- o Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 123 Lux
- o U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.41
- o U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.63

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 05/05/2030.**

### 2.4 Avis préalable

## SEILHAC - STADE MUNICIPAL - NNI 192550101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 05/03/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 02/04/2026 pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

– La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 02/04/2026.

– Etude d'éclairage en date du 03/06/2024 :

- o Dimension de l'aire de jeu : 103 m x 65 m
- o Implantation : Latérale 2 mâts (asymétrique)
- o Implantation Asymétrique : 4,00m mini et 5,00m maxi Ligne de Touche ; 16,00m mini et 18,00m maxi Ligne de But
- o Hauteur minimum de feu : 21,00 m
- o Nombre total de projecteurs : 16 projecteurs (LAMDALUX STELAR (1350W))
- o Température de couleur (kelvin) : 5700 K
- o Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 192 LUX
- o U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,45
- o U2h (EhMini/EhMoy) : 0,71

**La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau 6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.**

### 2.5 Affaires diverses

## 1. Classement des installations

### 1.1 Classement initial

### 1.2 Confirmation de classement

#### DUN LE PALESTEL - STADE MUNICIPAL - NNI 230750201

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 02/09/2025, de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T5 PN en date du 03/03/2025.

*À noter qu'un niveau T6 et niveau T7 ne sont pas soumis à l'obligation de fournir un document administratif permettant d'établir la jauge de l'installation, de ce fait la commission supprime la réserve.*

**Attention pour un Niveau T5, la Clôture de l'aire de jeu doit être complète (obligatoire pour un Niveau T5 (art. 6.3\*)).**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 05/05/2036.

#### LAVAVEIX LES MINES - STADE MUNICIPAL - NNI 231050101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 01/09/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 23/02/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 23/02/2026.
- Rapport de Visite du 05/03/2026 effectué par M. Thierry ECOBICHON, membre CRTIS
- AOP du 05/02/2026 (300 personnes en pourtour).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 05/05/2036.

### 1.3 Changement de niveau de classement

### 1.4 Avis préalable

### 1.5 Affaires diverses

## 2. Classement des éclairages

### 2.1 Classement initial

### 2.2 Confirmation de classement

### 2.3 Changement de niveau de classement

### 2.4 Avis préalable

### 2.5 Affaires diverses

## 1. Classement des installations

### 1.1 Classement initial

### 1.2 Confirmation de classement

#### **BEGLES - PLAINE DE JEUX DU HAUT VERDUC 4 - NNI 330390203**

Cette installation était classée en Niveau T4 SYN jusqu'au 28/01/2026.

**Date de mise en service** : 28/01/2016

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 03/02/2026, de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 SYN en date du 22/01/2026, ainsi que des documents transmis :

- Tests In-Situ du 26/03/2026 (LABOSPORT) : conformes

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 SYN jusqu'au 28/01/2036 (Date de la mise en service + 10 ans).**

#### **BLAYE - STADE BERNARD DELORS 2 - NNI 330580102**

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 05/07/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 13/01/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 13/01/2026.

- Rapport de visite du 18/04/2026 effectué par M. Vincent GUCHARD, membre CRTIS

- AOP du 19/07/2010 (250 personnes en pourtour).

**Elle constate les non-conformités mineures suivantes (à lever avant le 31/12/2026) :**

**- La pelouse naturelle de l'aire de jeu est en très mauvais état**

**- Protection des bancs de touche inexistante (art. 6.6.1 \*)**

**- Main courante incomplète et dangereuse (art. 6.6.1 \*)**

**- Absence des buts fixées dans les fourreaux (art. 3.9.9.1 \*)**

**- Vestiaires non entretenus (art. 4.2\*)**

**Attention à la hauteur des buts à mettre en conformité (2.44m art. 3.9.1\*)**

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 05/05/2036 sous réserve de la levée de non-conformité avant le 31/12/2026.**

## **CARCANS - STADE MAX LAMBERT - NNI 330970101**

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 22/05/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 15/01/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 15/01/2026.
- Rapport de visite du 23/04/2026 effectué par Vincent GUICHARD, membre CRTIS
- AOP du 28/04/2006 (1600 personnes en tribune et 250 personnes en pourtour).

**Attention à la hauteur des buts à mettre en conformité (2.44m art. 3.9.1\*)**

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 05/05/2036.**

## **CESTAS - COMPLEXE SPORTIF DU BOUZET 4 - NNI 331220204**

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 30/06/2025.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 03/03/2026, de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 PN en date du 02/02/2025.

*À noter qu'un niveau T6 et niveau T7 ne sont pas soumis à l'obligation de fournir un document administratif permettant d'établir la jauge de l'installation, de ce fait la commission supprime la réserve.*

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 05/05/2036.**

## **CESTAS - STADE DU BOURG - NNI 331220401**

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 30/06/2025.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 03/03/2026, de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 02/02/2026.

*À noter qu'un niveau T6 et niveau T7 ne sont pas soumis à l'obligation de fournir un document administratif permettant d'établir la jauge de l'installation, de ce fait la commission supprime la réserve.*

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 05/05/2036.**

## **CEZAC - STADE MUNICIPAL - NNI 331230101**

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 30/03/2025.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 06/05/2025, de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 PN en date du 03/04/2025.

*À noter qu'un niveau T6 et niveau T7 ne sont pas soumis à l'obligation de fournir un document administratif permettant d'établir la jauge de l'installation, de ce fait la commission supprime la réserve.*

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 05/05/2036.**

### **LESPARRE MEDOC - PARC DES SPORTS 3 - NNI 332400103**

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 02/02/2026.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 03/03/2026, de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 PN en date du 05/02/2026.

*À noter qu'un niveau T6 et niveau T7 ne sont pas soumis à l'obligation de fournir un document administratif permettant d'établir la jauge de l'installation, de ce fait la commission supprime la réserve.*

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 05/05/2036.**

### **NAUJAC SUR MER - STADE MUNICIPAL ANNEXE - NNI 333000101**

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 14/10/2025.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 03/03/2026, de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 04/02/2026.

*À noter qu'un niveau T6 et niveau T7 ne sont pas soumis à l'obligation de fournir un document administratif permettant d'établir la jauge de l'installation, de ce fait la commission supprime la réserve.*

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 05/05/2036.**

### **ST MEDARD D EYRANS - COMPLEXE SPORTIF LA BUGONNE 2 - NNI 334480102**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 22/03/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 17/02/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 17/02/2026.

- AOP du 16/02/2016 (865 personnes en pourtour).

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 05/05/2036.**

### **ST MEDARD D EYRANS - COMPLEXE SPORTIF LA BUGONNE 3 - NNI 334480103**

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 22/03/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 17/03/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 17/03/2026.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 05/05/2036.**

## **STE EULALIE - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 333970101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 02/05/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 20/04/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 20041/2026.

- Rapport de visite du 20/04/2026 effectué par Vincent GUICHARD, membre CRTIS

- AOP du 20/04/1999 (300 personnes en pourtour)

**Attention pour un Niveau T5, les sanitaires joueurs et officiels doivent être séparés des sanitaires public (art. 4.8\*).**

**Elle constate les non-conformités mineures suivantes (à lever avant le 01/09/2026) :**

**- Filets de but détériorés (art. 3.9.2 \*).**

**- Protection des bancs de touche inexistante (art. 6.6.1 \*)**

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 05/05/2036, sous réserve la levée des non-conformités mineures avant le 01/09/2026.**

## **1.3 Changement de niveau de classement**

### **LANTON - STADE DE MOUCHON - NNI 332290201**

Cette installation est classée en Niveau T7 PN jusqu'au 12/07/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T5 PN en date du 09/04/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 09/04/2026.

- Rapport de visite du 28/04/2026 effectué par Vincent GUICHARD, membre CRTIS

**- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).**

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 05/05/2036, sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 01/09/2026.**

### **SAUCATS - STADE MUNICIPAL - NNI 335010101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 22/09/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T7 PN en date du 14/04/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 14/04/2026.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 05/05/2036.**

#### **1.4 Avis préalable**

#### **1.5 Affaires diverses**

### **2. Classement des éclairages**

#### **2.1 Classement initial**

#### **2.2 Confirmation de classement**

### **BIGANOS - STADE R. GARNUNG - NNI 330510201**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 0705/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 23/04/2026 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 153 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.46
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.61

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 05/05/2028.**

### **PESSAC - STADE BELLEGRAVE 4 - NNI 333180204**

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 06/04/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 13/04/2026 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 176 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.44
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.61

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 05/05/2030.**

#### **2.3 Changement de niveau de classement**

#### **2.4 Avis préalable**

#### **2.5 Affaires diverses**

## 1. Classement des installations

### 1.1 Classement initial

#### **CIVAUX - STADE MUNICIPAL ANNEXE - NNI 860770102**

Cette installation n'est pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau T7 PN en date du 18/03/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 18/03/2025.
- Rapport de Visite du 18/03/2026 effectué par M. Alain LAVERGNE, membre CDTIS 86
- AAC du 18/03/2026 (299 personnes en pourtour)

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 05/05/2036.**

### 1.2 Confirmation de classement

#### **DISSAY - STADE JACQUES KARAGUITCHEFF 2 - NNI 860950102**

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 15/03/2026.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 08/04/2025, de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T6 PN en date du 10/03/2025.

*À noter qu'un niveau T6 et niveau T7 ne sont pas soumis à l'obligation de fournir un document administratif permettant d'établir la jauge de l'installation, de ce fait la commission supprime la réserve.*

**Attention à la hauteur des buts à mettre en conformité (2.44m art. 3.9.1\*)**

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 05/05/2036.**

### 1.3 Changement de niveau de classement

#### **CHASSENEUIL DU POITOU - STADE DES ECLUZELLES 2 - NNI 860620102**

Cette installation est classée en Niveau T6 PN jusqu'au 13/09/2032.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 08/04/2025, de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 PN en date du 05/03/2025, à la suite d'une création de bloc vestiaires.

**Les vestiaires arbitres pour une création de bloc vestiaires doivent être de 8m<sup>2</sup> HS minimum pour un Niveau T6.**

À noter qu'un niveau T6 et niveau T7 ne sont pas soumis à l'obligation de fournir un document administratif permettant d'établir la jauge de l'installation, de ce fait la commission supprime la réserve.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 05/05/2036.

## **MIGNE AUXANCES - STADE ANDRÉ JARASSON 2 - NNI 861580102**

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 31/05/2031.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T5 PN en date du 16/04/2026, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 07/02/2023, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 16/04/2026.
- Rapport de Visite (conformité des travaux : vestiaires et club house) du 11/12/2025 de M. CHAUVIN, membre CDTIS
- AOP du 12/06/2012 (299 personnes en pourtour)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 05/05/2036.

### **1.4 Avis préalable**

### **1.5 Affaires diverses**

## **2. Classement des éclairages**

### **2.1 Classement initial**

## **CHATELLERAULT - STADE DE NONNES 1 - NNI 860660601**

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 20/04/2026 pour un classement en niveau E6, sans demande d'Avis Préalable, et du document transmis :

- Etude d'éclairage du 15/09/2025
  - o Type de sources : LED
  - o Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 159 Lux
  - o U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.51
  - o U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.73

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 05/05/2030.

## **CHATELLERAULT - STADE DE NONNES 2 - NNI 860660602**

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 20/04/2026 pour un classement en niveau E6, sans demande d'Avis Préalable, et du document transmis :

- Etude d'éclairage du 15/09/2025

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 159 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.45
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.64

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 05/05/2030.**

## 2.2 Confirmation de classement

### **PAYROUX - STADE ALAIN DE L' ALLIER - NNI 861890101**

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 07/11/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 23/04/2026 pour un classement en niveau E6, et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 132 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.59
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.77

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 05/05/2028.**

## 2.3 Changement de niveau de classement

## 2.4 Avis préalable

## 2.5 Affaires diverses

## 1. Classement des installations

### 1.1 Classement initial

#### **ST LEGER DE MONTBRUN - CoMplexe Sportif Du Montalais - NNI 792659901**

Cette installation n'est pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal 4 en date du 23/04/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 23/04/2025.
- Plan de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires côtés
- AOP du 27/08/2004 (184 personnes en pourtour)

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 05/05/2036.**

### 1.2 Confirmation de classement

#### **CHEF BOUTONNE - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 790830102**

Cette installation est classée en Niveau T7 PN jusqu'au 15/03/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 26/03/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire du 20/04/2026

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 05/05/2036.**

#### **LEZAY - PARC DES SPORTS 1 - NNI 791480101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 10/02/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 20/04/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 20/04/2026.
- Rapport de visite du 23/04/2026 effectué par M. Jean-Jacques PETIT, membre C.R.T.I.S.
- AOP du 24/04/2026 (900 personnes en pourtour et 50 personnes en tribune)

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 05/5/2036.**

### **MAUZE THOUARSAIS - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 791710101**

Cette installation est classée en Niveau T4 PN jusqu'au 22/02/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 PN en date du 28/01/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire du 28/01/2026
- Rapport de visite du 10/02/2026 effectué par M. Jean-Jacques PETIT, membre C.R.T.I.S.

**- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).**

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 05/05/2036, sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 01/09/2026.**

### **PRAHECQ - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 792160101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 25/02/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 20/04/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 20/04/2026.
- Rapport de visite du 23/04/2026 effectué par M. Jean-Jacques PETIT, membre C.R.T.I.S.

**- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).**

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 05/5/2036, sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 01/09/2026.**

### **ST HILAIRE LA PALUD - STADE MUNICIPAL - NNI 792570101**

Cette installation est classée en Niveau T6 PN jusqu'au 04/04/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 PN en date du 26/03/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire du 26/03/2026

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 05/05/2036.**

### **TAIZE - STADE DES PEUPLIERS - NNI 793210101**

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 08/07/2025, de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 PN en date du 02/06/2025.

*À noter qu'un niveau T6 et niveau T7 ne sont pas soumis à l'obligation de fournir un document administratif permettant d'établir la jauge de l'installation, de ce fait la commission supprime la réserve.*

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 05/05/2036.**

## **VILLIERS EN PLAINE - STADE MUNICIPAL - NNI 793510101**

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 04/04/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 02/04/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire du 02/04/2026
- Rapport de visite du 03/04/2026 effectué par Jean-Jacques PETIT, membre CRTIS
- AOP du 01/04/2026 (900 personnes en pourtour et 76 personnes en tribunes)

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 05/05/2036.**

### **1.3 Changement de niveau de classement**

## **CHAMPDENIERS ST DENIS - STADE JEAN BOURDET - NNI 790660101**

Cette installation était classée en Niveau T4 PN jusqu'au 30/11/2025.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 08/07/2025, de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T6 PN en date du 16/06/2025.

*À noter qu'un niveau T6 et niveau T7 ne sont pas soumis à l'obligation de fournir un document administratif permettant d'établir la jauge de l'installation, de ce fait la commission supprime la réserve.*

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 05/05/2036.**

## **LEZAY - PARC DES SPORTS 2 - NNI 791480102**

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 08/07/2025, de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T6 PN en date du 22/05/2025.

*À noter qu'un niveau T6 et niveau T7 ne sont pas soumis à l'obligation de fournir un document administratif permettant d'établir la jauge de l'installation, de ce fait la commission supprime la réserve.*

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 05/05/2036.**

## **MAIRE L EVESCAULT - STADE MUNICIPAL - NNI 791630101**

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 08/07/2025, de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T6 PN en date du 20/05/2025.

*À noter qu'un niveau T6 et niveau T7 ne sont pas soumis à l'obligation de fournir un document administratif permettant d'établir la jauge de l'installation, de ce fait la commission supprime la réserve.*

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 05/05/2036.**

## **MAUZE THOUARSAIS - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 791710102**

Cette installation était classée en Niveau T4 PN jusqu'au 22/02/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T6 PN en date du 28/01/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 28/01/2026.
- Rapport de visite du 10/02/2026 effectué par M. Jean-Jacques PETIT, membre C.R.T.I.S.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 05/05/2036.**

## **NANTEUIL - STADE MUNICIPAL - NNI 791890101**

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 08/07/2025, de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T6 PN en date du 16/06/2025.

*À noter qu'un niveau T6 et niveau T7 ne sont pas soumis à l'obligation de fournir un document administratif permettant d'établir la jauge de l'installation, de ce fait la commission supprime la réserve.*

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 05/05/2036.**

## **ST GELAIS - STADE MUNICIPAL - NNI 791090201**

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 08/07/2025, de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 16/06/2025.

*À noter qu'un niveau T6 et niveau T7 ne sont pas soumis à l'obligation de fournir un document administratif permettant d'établir la jauge de l'installation, de ce fait la commission supprime la réserve.*

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 05/05/2036.

## USSEAU - STADE RENÉ MASSÉ - NNI 793340101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 15/03/2025.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 08/07/2025, de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T6 PN en date du 11/06/2025.

*À noter qu'un niveau T6 et niveau T7 ne sont pas soumis à l'obligation de fournir un document administratif permettant d'établir la jauge de l'installation, de ce fait la commission supprime la réserve.*

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 05/05/2036.

### 1.4 Avis préalable 1.5 Affaires diverses

## PARTHENAY – PARC DES SPORT L'ENJEU 1 – NNI 792020101

Cette installation est classée en Niveau T3 PN jusqu'au 26/04/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T3 PN en date du 06/02/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire du 06/02/2026
- Plan des vestiaires
- Rapport de visite du 18/03/2026 effectué par Philippe BARRIERE, membre CRTIS
- AOP du 06/10/2017 (2800 personnes en pourtour et 100 personnes en tribunes)

La C.R.T.I.S. transmet le dossier à la C.F.T.I.S. pour décision.

## 2. Classement des éclairages

### 2.1 Classement initial 2.2 Confirmation de classement

## BRESSUIRE - STADE ALAIN MÉTAYER 2 (SYNTHÉ) - NNI 790490102

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E5 jusqu'au 06/02/2028.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 23/04/2026 pour un classement en niveau E5, à la suite d'un rapport de délégué, et du document transmis :

- o Type de sources : LED
- o Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = **79 Lux (200 Lux à maintenir pour un niveau E5 et 120 Lux pour un niveau E6)**
- o U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = **0.14 (≥ 0.50 pour un niveau E5 et ≥0.40 pour un niveau E6)**
- o U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = **0.24 (≥0.60 pour un niveau E5 et E6 et ≥0.40 pour un niveau E7)**
- o **Points bis : non conformes**

**Elle constate que l'installation n'est pas conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.**

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. ne peut pas prononcer de classement de cette installation.**

**De ce fait, aucune compétition ne peut se jouer en nocturne.**

## **2.3 Changement de niveau de classement**

### **2.4 Avis préalable**

#### **AMAILLOUX - STADE MUNICIPAL - NNI 790080101**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 07/10/2027.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 21/04/2026 pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

- La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 21/04/2026.
- Etude d'éclairage en date du 06/11/2025 :
  - o Dimension de l'aire de jeu : 100 m x 60 m
  - o Implantation : Latérale 3 mâts (Asymétrique)
  - o Implantation Asymétrique : pour les angles : 6,00m maxi Ligne de Touche et 15.00m Ligne de But / pour les centres : 5,00m maxi Ligne de Touche et 11.00m Ligne de But
  - o Hauteur minimum de feu : 15,60 m
  - o Nombre total de projecteurs : 8 projecteurs (AAA-LUX WS200P, WS220P et WS230P (1625W))
  - o Température de couleur (kelvin) : 5070 K
  - o Glare Rating : 48
  - o Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 176 LUX
  - o U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,61
  - o U2h (EhMini/EhMoy) : 0,85

**La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.**

#### **LA PETITE BOISSIERE - STADE MUNICIPAL - NNI 792070101**

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 02/02/2026 pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

- La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 02/02/2026.
- Etude d'éclairage en date du 28/11/2025 :
  - o Dimension de l'aire de jeu : 100 m x 65 m
  - o Implantation : Latérale 2 mâts (asymétrique)
  - o Implantation asymétrique : 2,50m mini / 5,00m maxi et Ligne de Touche ; 16,50m Ligne de But
  - o Hauteur minimum de feu : 16,50 m
  - o Nombre total de projecteurs : 8 projecteurs (BRITELINE GEN3 (1830W))
  - o Température de couleur (kelvin) : 5700 K
  - o Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 181 LUX
  - o U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,49

- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,69

**La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.**

## **LA PEYRATTE - STADE MUNICIPAL - NNI 792080101**

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 24/04/2026 pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 LED et des documents transmis :

– La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 24/04/2026.

– Etude d'éclairage en date du 19/09/2025 :

- Dimension de l'aire de jeu : 98 m x 60 m
- Implantation : Latérale 3 mâts (Asymétrique)
- Implantation Asymétrique : 6,00m mini / 6,50 maxi Ligne de Touche ; 11,25m mini et 49.70m maxi (central) Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 17,50 m
- Nombre total de projecteurs : 10 projecteurs (MIIDEX LIGHTING (1000W))
- Température de couleur (kelvin) : 5000 K
- Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 94 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,32
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,60

**La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.**

## **2.5 Affaires diverses**

## 1. Classement des installations

### 1.1 Classement initial

### 1.2 Confirmation de classement

#### **AUGIGNAC - STADE MUNICIPAL - NNI 240160101**

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 22/12/2025.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 06/01/2026, de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 PN en date du 29/09/2025.

*À noter qu'un niveau T6 et niveau T7 ne sont pas soumis à l'obligation de fournir un document administratif permettant d'établir la jauge de l'installation, de ce fait la commission supprime la réserve.*

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 05/05/2036.**

#### **LA COQUILLE - STADE MUNICIPAL - NNI 241330101**

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 06/05/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 PN en date du 13/04/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 13/04/2026.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 05/05/2036.**

#### **LIMEUIL - STADE MUNICIPAL - NNI 242400101**

Cette installation était classée en Niveau T4 PN jusqu'au 03/05/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 PN en date du 14/04/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 14/04/2026.

- Rapport de visite du 14/01/2026 effectué par Mme Mathilde DELANNES, membre C.R.T.I.S.

- AAC du 05/05/2026 (120 personnes en pourtour)

**Elle constate les non-conformités mineures suivantes (à lever pour la prochaine visite) :**

**- Crochets des filets de but en métalliques à remplacer par des crochets plastiques (art. 3.9.2 \*).**

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 05/05/2036.**

## SIORAC EN PERIGORD - STADE MUNICIPAL - NNI 245380101

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 01/09/2025.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 02/09/2025, de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 PN en date du 26/08/2025.

*À noter qu'un niveau T6 et niveau T7 ne sont pas soumis à l'obligation de fournir un document administratif permettant d'établir la jauge de l'installation, de ce fait la commission supprime la réserve.*

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 05/05/2036.**

## TOCANE ST APRE - STADE RAYMOND GAYOU 1 - NNI 245530101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 05/04/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 23/03/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 23/03/2026.
- Rapport de visite du 01/04/2026 effectué par Mme Mathilde DELANNES, membre C.R.T.I.S.

**- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).**

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 05/05/2036, sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 01/09/2026.**

### 1.3 Changement de niveau de classement

### 1.4 Avis préalable

### 1.5 Affaires diverses

## 2. Classement des éclairages

### 2.1 Classement initial

## EYMET - STADE MUNICIPAL - NNI 241670101

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 20/04/2026 pour un classement en niveau E6, à la suite d'un Avis Préalable Favorable du 03/06/2025, et du document transmis :

- o Type de sources : LED
- o Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 174 Lux
- o U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.50
- o U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.69

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 05/05/2030.

**2.2 Confirmation de classement**

**2.3 Changement de niveau de classement**

**2.4 Avis préalable**

**2.5 Affaires diverses**

## 1. Classement des installations

### 1.1 Classement initial

### 1.2 Confirmation de classement

#### **BERSAC - STADE M. BREJAUDE - NNI 870130101**

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 05/11/2025, de la demande du propriétaire de de confirmation de classement en Niveau T7 PN ainsi que du document transmis :

- rapport de visite de la Levée des non-conformités du 01/10/2025 effectué par M. Jacky DESAINTJEAN, membre CRTIS.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 05/05/2036.**

#### **BONNAC LA COTE - STADE MUNICIPAL - NNI 870200101**

Cette installation est classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 21/04/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 21/04/2026.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 05/05/2036.**

#### **BOSMIE L AIGUILLE - STADE MUNICIPAL - NNI 870210101**

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 27/11/2025.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 07/10/2025, de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 PN en date du 16/09/2025.

*À noter qu'un niveau T6 et niveau T7 ne sont pas soumis à l'obligation de fournir un document administratif permettant d'établir la jauge de l'installation, de ce fait la commission supprime la réserve.*

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 05/05/2036.**

#### **CHATEAU CHERVIX - STADE MUNICIPAL - NNI 870390101**

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 07/07/2026.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 07/10/2025, de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 PN en date du 10/09/2025.

*À noter qu'un niveau T6 et niveau T7 ne sont pas soumis à l'obligation de fournir un document administratif permettant d'établir la jauge de l'installation, de ce fait la commission supprime la réserve.*

**Attention, les vestiaires arbitres existants doivent être de 4m<sup>2</sup> minimum pour un Niveau T6 (art. 4.7.2\*).**

**Attention à la hauteur des buts à mettre en conformité (2.44m art. 3.9.1\*)**

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 05/05/2035.**

## **CONDAT SUR VIENNE - COMPLEXE SPORTIF J.C.BEAUVIEUX - NNI 870480102**

Cette installation est classée en Niveau T7 PN jusqu'au 22/02/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 22/04/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 22/04/2026.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 05/05/2036.**

## **CONDAT SUR VIENNE - COMPLEXE SPORTIF PIERRE BARDY 1 - NNI 870480101**

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 22/02/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 22/04/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 22/04/2026.

- AOP du 10/05/2004 (1000 personnes en pourtour et 200 personnes en tribune)

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 05/05/2036.**

## **FEYTIAT - STADE PIERRE LACORE 2 - NNI 870650202**

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 09/03/2025.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 07/10/2025, de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 PN en date du 09/09/2025.

*À noter qu'un niveau T6 et niveau T7 ne sont pas soumis à l'obligation de fournir un document administratif permettant d'établir la jauge de l'installation, de ce fait la commission supprime la réserve.*

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 05/05/2036.**

## **GLANDON - STADE DU BOURG - NNI 870710101**

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 24/10/2021.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 11/02/2025, de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 PN en date du 23/01/2025.

*À noter qu'un niveau T6 et niveau T7 ne sont pas soumis à l'obligation de fournir un document administratif permettant d'établir la jauge de l'installation, de ce fait la commission supprime la réserve.*

**Attention à la hauteur des buts à mettre en conformité (2.44m art. 3.9.1\*)**

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 05/05/2036.**

## **LIMOGES - COMPLEXE SPORTIF DE LA BASSE 2 - NNI 870851202**

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 08/04/2025, de la demande du propriétaire de de confirmation de classement en Niveau T7 PN ainsi que du document transmis :

- rapport de visite de la Levée des non-conformités effectué par M. Jacky DESAINTEJEAN, membre CRTIS.

**Attention à la hauteur des buts à mettre en conformité (2.44m art. 3.9.1\*)**

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 05/05/2036.**

## **LIMOGES - STADE DE LA DELIADE 1 - NNI 870851301**

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 02/07/2019.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 06/05/2025, de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 PN en date du 12/03/2025.

*À noter qu'un niveau T6 et niveau T7 ne sont pas soumis à l'obligation de fournir un document administratif permettant d'établir la jauge de l'installation, de ce fait la commission supprime la réserve.*

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 05/05/2036.**

## **ST HILAIRE LES PLACES - STADE DU LAC PLAISANCE - NNI 871500101**

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 27/11/2022.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 08/07/2025, de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 PN en date du 12/06/2025.

*À noter qu'un niveau T6 et niveau T7 ne sont pas soumis à l'obligation de fournir un document administratif permettant d'établir la jauge de l'installation, de ce fait la commission supprime la réserve.*

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 05/05/2036.

## **ST JUNIEN LES COMBES - STADE MARCEL DESBORDES 2 - NNI 871550102**

Cette installation est classée en Niveau T7 PN jusqu'au 14/11/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 31/01/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 31/01/2025.

**Attention à la hauteur des buts à mettre en conformité (2.44m art. 3.9.1\*)**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 05/05/2036.

## **ST YRIEIX LA PERCHE - STADE MARCEL DE LABORDERIE - NNI 871870101**

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 22/11/2031.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 01/04/2026, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 15/11/2022, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 01/04/2026.

- AAC du 20/03/2026 (194 personnes en tribunes)

**Attention à la hauteur des buts à mettre en conformité (2.44m art. 3.9.1\*)**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 05/05/2036.

## **VERNEUIL SUR VIENNE - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 872010102**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 04/04/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 10/10/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 10/10/2026.

**- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).**

**Attention à la hauteur des buts à mettre en conformité (2.44m art. 3.9.1\*)**

**Attention pour un Niveau T5, la Clôture de l'installation doit être complète (obligatoires pour un Niveau T5 (art. 6.3\*).**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 05/05/2036, **sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 01/09/2026.**

## 1.3 Changement de niveau de classement

### ST JEAN LIGOURE - STADE J. LAPLAUD - NNI 871510101

Cette installation est classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 11/04/2026 pour un retrait de classement.

**La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT de classement de l'installation.**

## 1.4 Avis préalable

## 1.5 Affaires diverses

### ISLE – STADE DU GONDEAU – NNI 870750101

Cette installation est classée au Niveau T4 SYN jusqu'au 11/06/2026 (Niveau T3 passée en Niveau T4 pendant les travaux)

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec l'objectif d'un changement de revêtement en vue de la création d'un terrain synthétique pour un Niveau T3 SYN et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 27/03/2026
- Plan de masse
- Plan de l'Aire de jeu (105m X 68m)
- Notice Explicative des travaux
- Diagnostic technique du revêtement synthétique actuel des 15 et 16/10/2025 (LABOSPORT)
- Fiche synthétique (VERTEX QUATTRO de 42mm, sous-couche SPORTLYNE IS25 de 25mm et remplissage rafle de maïs)

**La C.R.T.I.S. transmet le dossier à la C.F.T.I.S. pour décision.**

## 2. Classement des éclairages

### 2.1 Classement initial

### 2.2 Confirmation de classement

### LIMOGES - PARC DES SPORTS DE BEAUBLANC 1 - NNI 870850101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 16/01/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 21/04/2026 pour un classement en niveau E6, et du document transmis :

Type de sources : IM

- o Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 1355 Lux
- o U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.54
- o U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.72

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 05/05/2028.**

**2.3 Changement de niveau de classement**

**2.4 Avis préalable**

**2.5 Affaires diverses**

## 1. Classement des installations

### 1.1 Classement initial

### 1.2 Confirmation de classement

#### **CAZERES SUR L ADOUR - STADE MUNICIPAL - NNI 400800101**

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 25/02/2025.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 03/03/2026, de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 PN en date du 06/02/2026.

*À noter qu'un niveau T6 et niveau T7 ne sont pas soumis à l'obligation de fournir un document administratif permettant d'établir la jauge de l'installation, de ce fait la commission supprime la réserve.*

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 05/05/2036.**

#### **DAX - STADE ANDRÉ DARRIGADE 4 - NNI 400880104**

Cette installation était classée en Niveau A8 SYN jusqu'au 31/03/2026.

**Date de mise en service :** 01/03/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau A8 SYN en date du 12/01/2026 ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Demande de classement en date du 12/01/2026

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau A8 SYN jusqu'au 01/03/2036 (date de mise en service + 10 ans).**

#### **ST PAUL LES DAX - COMPLEXE SPORTIF AURUS N°2 - NNI 402790202**

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 06/10/2025.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 03/03/2026, de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 12/01/2026.

*À noter qu'un niveau T6 et niveau T7 ne sont pas soumis à l'obligation de fournir un document administratif permettant d'établir la jauge de l'installation, de ce fait la commission supprime la réserve.*

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 05/05/2036.**

### 1.3 Changement de niveau de classement

### 1.4 Avis préalable

## **1.5 Affaires diverses**

## **2. Classement des éclairages**

### **2.1 Classement initial**

### **2.2 Confirmation de classement**

### **2.3 Changement de niveau de classement**

### **2.4 Avis préalable**

### **2.5 Affaires diverses**

### 1. Classement des installations

#### 1.1 Classement initial

##### **MONFLANQUIN - STADE Mondésir 3 - NNI 471750103**

##### **MONFLANQUIN – STADE MONDESIR 3 – NNI 471750103**

Cette installation n'est pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau A8 PN en date du 14/04/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 14/04/2026.

- AAC du 23/03/2026 (299 personnes en pourtour)

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau A8 PN jusqu'au 05/05/2036.**

#### 1.2 Confirmation de classement

##### **GONTAUD DE NOGARET - STADE DE L' HIPPODROME 3 - NNI 471100103**

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 08/04/2025, de la demande du propriétaire de de confirmation de classement en Niveau T7 PN ainsi que du document transmis :

- rapport de visite de la Levée des non-conformités effectué par M. Philippe LACOMBE, membre CRTIS.

**Attention à la hauteur des buts à mettre en conformité (2.44m art. 3.9.1\*)**

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 05/05/2036.**

##### **LE TEMPLE SUR LOT - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 473060101**

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 20/01/2025.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 11/02/2025, de la demande du propriétaire de de confirmation de classement en Niveau T7 PN ainsi que du document transmis :

- rapport de visite de la Levée des non-conformités effectué par M. Philippe LACOMBE, membre CRTIS.

**Attention à la hauteur des buts à mettre en conformité (2.44m art. 3.9.1\*)**

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 05/05/2036.**

## **MONFLANQUIN - STADE MONDÉSIR 1 - NNI 471750101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 06/01/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 15/04/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 15/04/2026.

**Attention à la hauteur des buts à mettre en conformité (2.44m art. 3.9.1\*)**

**Attention pour un Niveau T5, la Clôture de l'aire de jeu doit être complète (obligatoire pour un Niveau T5 (art. 6.3\*)).**

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 05/05/2036.**

## **NERAC - STADE VERT GALAND 2 - NNI 471950102**

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 28/01/2026 (mauvais imprimés lors de la 1<sup>ère</sup> demande de classement), ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 26/01/2026.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 05/05/2036.**

## **VIRAZEIL - Stade Daniel Carraretto - NNI 473260101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 22/12/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 14/04/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 14/04/2026.

- Rapport de Visite du 25/03/2026 effectué par M. Philippe LACOMBE, membre CRTIS

- AAC du 01/04/2025 (215 personnes en pourtour et 84 personnes en tribunes)

**Attention à la hauteur des buts à mettre en conformité (2.44m art. 3.9.1\*)**

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 05/05/2036.**

### **1.3 Changement de niveau de classement**

## MONFLANQUIN - STADE MONDÉSIR 2 - NNI 471750102

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau A8 PN en date du 14/04/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 14/04/2026.
- AAC du 23/03/2026 (299 personnes en pourtour)

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau A8 PN jusqu'au 05/05/2036.**

## NERAC - STADE VERT GALAND 3 - NNI 471950103

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 03/03/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T4 PN en date du 28/01/2026 (mauvais imprimés lors de la 1<sup>ère</sup> demande de classement), ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 28/01/2026.
- Plan de l'Aire de jeu
- Rapport de visite du 28/01/2026 effectué par Philippe LACOMBE, membre CRTIS
- AAC du 24/04/2026 (299 personnes en pourtour)

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 05/05/2036.**

### 1.4 Avis préalable 1.5 Affaires diverses

## 2. Classement des éclairages

### 2.1 Classement initial 2.2 Confirmation de classement

## STE LIVRADE SUR LOT - PLATEAU EXTERI LUCIEN MARTINIÈRE - NNI 472529901

L'éclairage de cette installation était classé en niveau EFutsal 4 jusqu'au 16/09/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 17/04/2024 pour un classement en niveau EFutsal 4, et du document transmis :

- o Hauteur de feu : 10,00 m
- o Type de sources : LED
- o Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 164 Lux
- o U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = **0.33 (≥ 0.40 minimum pour un niveau EFutsal 4)**
- o U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.56

**Elle constate que l'installation n'est pas conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.**

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. ne peut pas prononcer de classement de cette installation.**

## 2.3 Changement de niveau de classement

### **VIRAZEIL - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 473260102**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E7 jusqu'au 25/09/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Changement de Niveau de Classement Eclairage (CNCE) en date du 25/03/2026 pour un classement en niveau E6, à la suite de réglages et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 173 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.40
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.67

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 05/05/2030.**

## 2.4 Avis préalable

## 2.5 Affaires diverses

## DISTRICT PYRENEES ATLANTIQUES

### 1. Classement des installations

#### 1.1 Classement initial

#### 1.2 Confirmation de classement

#### **BAYONNE - STADE LAUGA - NNI 641020401**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 05/04/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 15/04/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 15/04/2026.

**- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).**

**Attention à la hauteur des buts à mettre en conformité (2.44m art. 3.9.1\*)**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 05/05/2036, **sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 01/09/2026.**

#### 1.3 Changement de niveau de classement

#### **GAN - STADE DU MERCÉ N°2 - NNI 642300102**

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 21/04/2025.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 07/10/2025, de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T6 PN en date du 15/09/2025.

*À noter qu'un niveau T6 et niveau T7 ne sont pas soumis à l'obligation de fournir un document administratif permettant d'établir la jauge de l'installation, de ce fait la commission supprime la réserve.*

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 05/05/2036.

#### 1.4 Avis préalable

#### 1.5 Affaires diverses

### 2. Classement des éclairages

#### 2.1 Classement initial

#### 2.2 Confirmation de classement

#### **BAYONNE - STADE DE LA FLORIDE 1 - NNI 641020701**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 09/04/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 12/03/2026 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 183 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.44
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.68

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 05/05/2028.**

## **BAYONNE - STADE DE LA FLORIDE 2 - NNI 641020702**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 09/04/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 12/03/2026 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 189 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = **0.31 (≥ 0.40 minimum pour un niveau E6)**
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = **0.48 (≥ 0.60 minimum pour un niveau E6)**

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 05/05/2028.**

### **2.3 Changement de niveau de classement**

### **2.4 Avis préalable**

### **2.5 Affaires diverses**

## **BIZANOS – NOUSTE CAMP SYNTHETIQUE N° 2 – NNI 641320106**

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 06/08/2025 pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED et des documents transmis :

– La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 06/08/2025.

– Etude d'éclairage en date du 11/02/2025 :

- Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
- Implantation : Latérale 2 mâts (symétrique)
- Implantation symétrique : 4,00m Ligne de Touche ; 18,00m Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 20,00 m
- Nombre total de projecteurs : 16 projecteurs (ALTIS LED GE5 432L125 (1641W), 336L12 (1268W) et 504L125 (1902W))
- Température de couleur (kelvin) : 5700 K
- Glare rating : 46
- Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 321 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,72
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,86
- Points bis : conformes

**La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.**

